



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2019

RÉSOLUTIONS 2019-149 À 2019-154 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **18 octobre 2019** à 12 heures 15, par voie d'appel conférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.	Eric Morasse	président et conseiller municipal
Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	vice-présidente et conseillère municipale
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Sandra El-Helou	administratrice et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	administrateur et conseiller municipal
M.	Steve Bletas	administrateur et usager du transport adapté
M.	Michel Reeves	administrateur et usager du transport régulier
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M.	Guy Picard	directeur général
Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif
M.	Éric Michel	chef, planification et ingénierie pour le point #2 de l'ordre du jour

M. Eric Morasse agit à titre de président de l'assemblée. M^e Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

M. Eric Morasse déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Le président déclare à l'assemblée que Mme Mélanie Martel avait motivé son absence.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2019

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 18 octobre 2019 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Steve Bletas, il est unanimement résolu :

2019-149 d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 18 octobre 2019.

ACQUISITION DE COMPOSANTES ET SERVICES POUR LE SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION ET D'INFORMATION AUX VOYAGEURS EN TEMPS RÉEL (SAEIV) DANS LE CADRE DE L'AUGMENTATION ET DE L'ENTRETIEN DU PARC DES AUTOBUS - PÉRIODE 2019-2023 - APPROBATION D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE ISR TRANSIT INC.

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval (STL) augmentera sa flotte d'autobus au cours des prochaines années, notamment en raison des mesures de mitigation qui seront mises en place lors de la fermeture de la ligne de trains de banlieue Deux-Montagnes durant les travaux du REM;

ATTENDU QU'afin d'assurer l'intégration de ces nouveaux autobus au système de gestion véhiculaire existant de la STL, cette dernière doit acquérir, en quantité suffisante, des composantes de son *système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs en temps réel* (SAEIV), soit des *SPM – Ordinateur de bord* (incluant kit d'installation), des *MDT - Pro - terminal mobile de données* (incluant kit d'installation) et des *Afficheur LED* (incluant kit d'installation);

ATTENDU QUE certaines composantes de son SAEIV doivent également faire l'objet d'acquisition et/ou de réparation afin d'assurer l'entretien de son parc d'autobus existant;

ATTENDU QUE l'interaction entre ces équipements et le centre de contrôle de la STL est basée sur un ensemble de logiciels conçus, développés et intégrés par ISR TRANSIT INC.;

ATTENDU QUE, tel qu'indiqué au rapport du consultant François Thibodeau déposé à la présente assemblée, le contrat d'acquisition de tous les items et services ci-après décrits est octroyé de gré à gré à ISR TRANSIT INC. afin d'assurer la compatibilité des équipements avec le système d'information existant;

ATTENDU l'article 101.1, alinéa 1, paragraphe 10° de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)* permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

2019-150

de faire, au cours de la période 2019-2023, l'acquisition des items et services ci-après mentionnés auprès de l'entreprise ISR TRANSIT INC., tel que détaillé et aux coûts suivants, toutes taxes exclues :

Description	Quantité requise	Prix unitaire TPS & TVQ exclues	Prix total TPS & TVQ exclues
Augmentation du parc d'autobus			
SPM – Ordinateur de bord (incluant kit d'installation)	142	7 230.00 \$	1 026 660.00 \$
MDT - Pro - terminal mobile de données (incluant kit d'installation)	142	550.00 \$	78 100.00 \$
Afficheur LED (incluant kit d'installation)	142	2 340.00 \$	332 280.00 \$
Entretien des SPM			
Réparation SPM – Ordinateur de bord	399	1 377.69 \$	549 698.31 \$
Sous-total			1 986 738.31 \$

et d'autoriser le directeur général à approuver ou signer, selon le cas, pour et au nom de la Société de transport de Laval, le bon de commande ou contrat s'y rapportant.

INSTALLATION ET FOURNITURE DE SERVICES INTERNET FIBRE - APPROBATION D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE VIDEOTRON LTÉE (2019-MC-28)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de quatre (4) entreprises pour l'installation et la fourniture de services *internet fibre*;

ATTENDU QU'une seule entreprise a déposé une proposition, soit VIDEOTRON LTÉE, laquelle est retenue aux coûts ci-après mentionnés;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Suzanne Savoie et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

2019-151

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour l'installation et la fourniture de services *internet fibre*, d'une durée de vingt-quatre (24) mois, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise VIDEOTRON LTÉE, aux coûts ci-après détaillés, toutes taxes exclues, et;

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

Description	Durée en mois (A)	Tarif mensuel (B)	Installation (C)	Total (D) (A x B) + C = D
LIEN INTERNET fibre – 60Mbps				
Emplacement:	24	448.24 \$	- \$	10,757.76 \$
Terminus Le Carrefour				
3000, boul. Le Carrefour				
Laval, QC, H7T 2K9				
LIEN INTERNET fibre – 60Mbps				
Emplacement:	24	820.18 \$	3,500.00 \$	23,184.32 \$
Terminus Cartier				
5 Boul. Cartier Ouest				
Laval, QC, H7N 0A3				
LIEN INTERNET fibre – 60Mbps				
Emplacement:	24	679.78 \$	3,500.00 \$	19,814.72 \$
Terminus Montmorency				
555 Rue Lucien-Paiement				
Laval, QC, H7N 0A5				
		GRAND TOTAL (E) (taxes exclues) :		53,756.80 \$

TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS D'AUTOBUS - APPROBATION D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE MANUFACTURIER SHELTEC INC. (2019-MC-31)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de trois (3) entreprises relativement à des travaux pour l'amélioration de l'accessibilité aux arrêts d'autobus;

ATTENDU QU'une seule entreprise a déposé une proposition, soit MANUFACTURIER SHELTEC INC, laquelle est retenue aux coûts ci-après mentionnés;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

2019-152

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat relativement à des travaux pour l'amélioration de l'accessibilité aux arrêts d'autobus, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise MANUFACTURIER SHELTEC INC., aux coûts unitaires (toutes taxes exclues) pour chaque item tel que plus amplement détaillés au tableau joint en ANNEXE A pour faire partie intégrante de la présente résolution, et;

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ENQUÊTE SALARIALE AINSI QUE POUR LA REVUE ET LA MISE À NIVEAU DE LA STRUCTURE SALARIALE - APPROBATION D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE NORMANDIN BEAUDRY, ACTUAIRES CONSEILS INC. (2019-MC-29)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de quatre (4) entreprises afin de retenir des services professionnels pour la réalisation d'une enquête salariale ainsi que pour la revue et la mise à niveau de la structure salariale;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise NORMANDIN BEAUDRY, ACTUAIRES CONSEILS INC., aux coûts ci-après mentionnés;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par monsieur Michel Reeves, il est unanimement résolu :

2019-153 d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une enquête salariale ainsi que pour la revue et la mise à niveau de la structure salariale, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise NORMANDIN BEAUDRY, ACTUAIRES CONSEILS INC., aux coûts ci-après détaillés, toutes taxes exclues, et;

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

Description	Prix forfaitaire (TPS et TVQ exclues)
Réalisation d'une enquête salariale auprès des comparables de la Société de transport de Laval :	25,000.00 \$
Revue et mise à niveau de la structure salariale pour les employés cadres et non-syndiqués de la Société de transport de Laval :	30,000.00 \$
TOTAL (Avant les taxes applicables) :	55,000.00 \$

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2019-154 de lever l'assemblée à 12h43.

Eric Morasse, président

Pierre Côté, secrétaire-corporatif

Résolution : 2019-152
Tableau – Annexe A

# Arrêt	Lieux	Dimension (mm) (Largeur x Longueur)	Muret de soutènement	Commentaires / autres travaux	Qté	Prix unitaire TPS & TVQ exclues	Prix total
41148	De-Bois-De-Boulogne / Du Souvenir	686 x 4978	non		1	1 600,00 \$	1 600,00 \$
42758	15e Rue / 12e Avenue	737 x 4978	non		1	1 600,00 \$	1 600,00 \$
43130	du Souvenir / Lapalme	813 x 4978	non		1	1 600,00 \$	1 600,00 \$
43231	Vallières / De Valognes	813 x 4978	oui	Muret coulé	1	2 600,00 \$	2 600,00 \$
46052	Vallières / Voltaire	635 x 4978	non		1	1 600,00 \$	1 600,00 \$
Section 1		Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) :					9 000,00 \$

# arrêt	lieux	Dimension (mm) (Largeur x Longueur)	Muret de soutènement	Commentaires / autres travaux	Qté	Prix unitaire TPS & TVQ exclues	Prix total
41245	Cartier / Clermont	864 x 4495	non		1	1 600,00 \$	1 600,00 \$
42576	des Patriotes / Je-Me-Souviens	914 x 1520	non	Retirer des plantes	1	900,00 \$	900,00 \$
42578	Des Patriotes / Nadon	508 x 2000	non		1	900,00 \$	900,00 \$
46053	Vallières / de Valognes	686 x 1520	non		1	900,00 \$	900,00 \$
46058	Valois / de Tripoli	686 x 1520	non		1	900,00 \$	900,00 \$
Section 2		Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) :					5 200,00 \$

# arrêt	lieux	Dimension (mm) (Largeur x Longueur)	Muret de soutènement	Commentaires / autres travaux	Qté	Prix unitaire TPS & TVQ exclues	Prix total
42578	Des Patriotes / Nadon	1219 x 1727	non		2	900,00 \$	1 800,00 \$
Section 3		Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) :					1 800,00 \$

Sections 1-2-3		Grand-total sections 1, 2 et 3 (TPS & TVQ exclues) (\$ CAD):					16 000,00 \$
-----------------------	--	---	--	--	--	--	---------------------